

**COMMUNE DE BON-ENCENTRE
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2024 à 18 h
(Extrait du Registre)**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 25 SEPTEMBRE à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCENTRE légalement convoqué le 19 septembre 2024, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Etaient présents : Mme LAMY Laurence, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, Mme CHATOT Magali, M. MOINEAU Philippe, M. ROULET Pascal, Mme VILLA Pierrette, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. COUDERC Patrick, Mme FERRAND Isabelle, M. VALERO Jean-Michel, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme BARRAULT Simone, M. BRUGIDOU David, M. SCHEIFF Yanik.

Excusés :

M. AMELING Christian pouvoir à CHATOT Magali.
Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte pouvoir à LAMY Laurence.
M. BIELLE-BIARREY Laurent pouvoir à MOINEAU Philippe.
Mme PAILHORIES Anne pouvoir à ANNETTE-OGIER Jacqueline.
M. GALABERT Vivian pouvoir à COUDERC Patrick.
Mme TABANON Chantal pouvoir à VILLA Pierrette.
M. BRUNOT Philippe pouvoir à DERRAMOND Laurence
Mme DERHOURHI Martine pouvoir à RAYSSAC Pascal.
M. VIDAL Jean-Christophe pouvoir à SCHEIFF Yanik.

Absents :

M. GABEN Stéphane.
M. JEANNE Vincent.
Mme COTTET Aurélie.
M. GEORGES Raymond.
M. MONTROY Alain.

Madame Magali CHATOT a été désignée secrétaire de séance.

2024.43 – PROJET DE PARC PHOTOVOLTAIQUE.

VOTE : 24 Pour.

Mes Chers Collègues,

I - Exposé des motifs :

Lors de la séance du Conseil Municipal en date du 22 juin 2022, le Conseil Municipal a donné un avis favorable au projet d'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur le site de l'ancienne Carrière au lieu-dit « Lapeyrade » et a autorisé Madame Le Maire ou son représentant à solliciter le Président de l'Agglomération d'Agen pour engager le déclassement des parcelles AL 21, 23, 178 et 179 du PLUI de l'Agglomération d'Agen actuellement en zone N au profit d'un classement en zone AXe.

Le propriétaire de l'ancienne Carrière a informé Madame Le Maire de la cessation d'activité de la société AMARENCO et du nouveau projet porté par la société TENERGIE.

Madame Le Maire rappelle le souhait du Conseil Municipal de développer les énergies renouvelables sur le territoire communal. La société TENERGIE envisage d'implanter sur le territoire communal de Bon-Encontre, un parc photovoltaïque et doit, pour ce faire, procéder à des études de faisabilité qui détermineront notamment les modalités de réalisation du projet en fonction des exigences environnementales, techniques et d'urbanisme de la zone concernée.

Dans ce cadre, la société TENERGIE Développement sollicite de la part du Conseil Municipal, pour elle-même ou toute société de projet qu'elle se substituerait pour le développement et/ou l'exploitation du parc photovoltaïque projeté :

- Qu'il renouvelle son soutien au projet,
- Qu'il autorise à déposer toutes demandes d'autorisation nécessaires à la réalisation du projet, exploitation du parc photovoltaïque (notamment pour le passage des convois, l'éventuel passage de câbles électriques).

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une mise en compatibilité du document d'urbanisme applicable sur la commune sera nécessaire pour la réalisation du projet.

Madame Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un diaporama sur ce projet est joint en ANNEXE N°5.

II - Considérants et références juridiques :

Considérant le classement en zone naturelle des parcelles AL 21, 23, 178 et 179 du PLUI de l'Agglomération d'Agen appartenant à Monsieur Coffin,

Considérant que ce dernier envisage la vente au profit d'une société qui souhaite réaliser un parc photovoltaïque,

Considérant qu'il y a lieu de modifier le zonage de ces parcelles pour rendre viable le projet,

Considérant l'intérêt de la commune pour la mise en œuvre d'un tel projet qui répond aux engagements de gestion et de production des énergies naturelles et de la préservation de l'environnement,

Considérant l'exposé ci-dessus,

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- RENOUELER notre soutien au projet de la société TENERGIE sur le site de l'ancienne Carrière au lieu-dit « Lapeyrade »
- AUTORISER la société TENERGIE à déposer toutes demandes d'autorisation nécessaires à la réalisation du projet, exploitation du parc photovoltaïque (notamment pour le passage des convois, l'éventuel passage de câbles électriques).

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
A l'unanimité**

RENOUVELE son soutien au projet de la société Tenergy sur le site de l'ancienne Carrière au lieu-dit « Lapeyrade ».

AUTORISE la société Tenergy à déposer toutes demandes d'autorisation nécessaires à la réalisation du projet, exploitation du parc photovoltaïque (notamment pour le passage des convois, l'éventuel passage de câbles électriques).

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal

Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Affichage le 2 octobre 2024

Pour copie conforme,

Madame Le Maire,
Laurence LAMY

La secrétaire de séance,
Magali CHATOT



Accusé de réception en préfecture
047-214700320-20240925-202443-DE
Date de télétransmission : 02/10/2024
Date de réception préfecture : 02/10/2024